

CANADA

COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

UNION DES CONSOMMATEURS

N°. : 500-06-000806-162

Demanderesse

-et-

COREY MENDELSON

Personne désignée

-c.-

SIRIUS XM CANADA INC.

Défenderesse

**AVIS DE GESTION DE L'INSTANCE
POUR L'OBTENTION DE DEMANDES DOCUMENTAIRES
PRÉ-INTERROGATOIRE DE COREY MENDELSON
(ARTICLE 158 C.p.c.)**

À : M^e Robert Kugler
M^e Pierre Boivin
M^e William Colish
KUGLER KANDESTIN
1, Place Ville Marie, Bureau 1170
Montréal, Québec H3B 2A7

Téléphone : 514 878 2861
rkugler@kklex.com
pboivin@kklex.com
wcolish@kklex.com

Avocats de la demanderesse

PRENEZ AVIS que le présent avis de gestion de l'instance sera présenté devant l'Honorable Juge Stéphane Sansfaçon de la Cour supérieure, au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, Québec, H2Y 1B6, dans une salle

et à une date et une heure à être déterminées par ce dernier afin que le tribunal gère l'instance, et ce, pour les motifs suivants :

1. Le 1^{er} septembre 2016, Corey Mendelsohn déposait une *Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour attribution d'un statut de représentant*, laquelle fut subséquemment modifiée à deux reprises, visant à représenter le groupe suivant :

« All persons in Quebec who entered into subscription contracts for satellite or internet radio services provided by Sirius XM Canada inc. and whose subscription fees were unilaterally increased by Sirius XM Canada inc. since September 1, 2013 without proper notice. »

2. Le 23 février 2018, l'honorable Stéphane Sansfaçon accueillait ladite demande pour autorisation, permettait à la Demanderesse d'intenter une action collective contre la Défenderesse, et identifiait les questions de faits et de droit qui seront traitées collectivement, à savoir :

- a. Is Sirius XM Canada Inc. a "Merchant" governed by Quebec's *Consumer Protection Act* ("CPA")?
- b. Is Sirius XM Canada Inc. required to send a notice which clearly and legibly sets out both the amended subscription fees and the current subscription fees in order to be entitled to collect increased subscription fees from the members of the Class?
- c. Did the notices sent by Sirius XM Canada Inc. to its consumers before increasing subscription fees during the Class period comply with the requirements of the CPA?
- d. If Sirius XM Canada Inc. failed to comply with the requirements of the CPA before charging consumers an increase in subscription fees, is the Petitioner entitled to recover the increased fees paid by the members of the Class to Sirius XM Canada Inc.?
- e. How much money did Sirius XM Canada Inc. collect from members of the Class during the Class period, collectively, for increased subscription fees over and above the initial subscription fees paid?
- f. Is Sirius XM Canada Inc. responsible to pay punitive damages for its systematic violation of the CPA, under the circumstances, and if so, what amount of punitive damages should Sirius XM Canada Inc. be condemned to pay collectively?

3. Le 12 juillet 2018, la Demanderesse a fait signifier à la Défenderesse une *Demande introductive d'instance* en action collective, tel qu'il appert au dossier de la Cour.

4. Aux termes de l'échéancier convenu entre les parties et communiqué à la Cour le 30 octobre 2018, la Défenderesse devait notifier le présent avis de gestion

pour l'obtention de demandes documentaires pré-interrogatoire de la personne désignée Corey Mendelsohn au plus tard le 12 novembre 2018 et l'interrogatoire de Monsieur Mendelsohn doit avoir lieu au plus tard le 20 décembre 2018.

5. Afin de favoriser le déroulement efficace de l'interrogatoire de Monsieur Mendelsohn et sans préjudice aux droits de formuler des demandes d'engagements lors de l'interrogatoire, la Défenderesse désire obtenir communication des documents suivants dans les quinze (15) jours précédant la tenue de son interrogatoire :
 - (i) Tous les documents relatifs aux divers comptes de Monsieur Mendelsohn auprès de la Défenderesse, ou des comptes sous son contrôle;
 - (ii) Tout échange de correspondance entre Monsieur Mendelsohn et Sirius XM Canada Inc. relativement aux divers comptes de Monsieur Mendelsohn auprès de Sirius XM Canada Inc. ou des comptes sous son contrôle;
6. Le présent avis de gestion est bien fondé en fait et en droit.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À CETTE HONORABLE COUR :

ACCUEILLIR le présent avis de gestion;

ORDONNER à Corey Mendelsohn de fournir à Sirius XM Canada Inc., dans les quinze (15) jours précédant la tenue de son interrogatoire au préalable, les documents suivants :

- Tous les documents relatifs aux divers comptes de Monsieur Mendelsohn auprès de Sirius XM Canada Inc., ou des comptes sous son contrôle;
- Tout échange de correspondance entre Monsieur Mendelsohn et Sirius XM Canada Inc. relativement aux divers comptes de Monsieur Mendelsohn auprès de Sirius XM Canada Inc., ou des comptes sous son contrôle;

LE TOUT sans frais, sauf en cas de contestation.

MONTREAL, le 12 novembre 2018

STIKEMAN ELLIOTT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

STIKEMAN ELLIOTT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Code d'impliqué: BS0350

Avocats de la défenderesse

SIRIUS XM CANADA INC.

M^c Frédéric Paré

Directe : 514 397 3690

Courriel : fpare@stikeman.com

M^c Patrick Girard

Directe : 514 397 3657

Courriel : pgirard@stikeman.com

M^c Patrick Desalliers

Directe : 514 397 6458

Courriel : pdesalliers@stikeman.com

1155, boul. René-Lévesque Ouest, 41^e étage
Montréal, Québec H3B 3V2

Notre référence : 113737-1037

**COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)**

N° 500-06-000806-162

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**
Localité : Montréal

UNION DES CONSOMMATEURS

Demanderesse

- et -

COREY MENDELSON

Personne désignée

-C-
SIRIUS XM CANADA INC.

Défenderesse

**AVIS DE GESTION DE L'INSTANCE
POUR L'OBTENTION DE DEMANDES
DOCUMENTAIRES PRÉ-INTERROGATOIRE DE COREY
MENDELSON (ARTICLE 158 C.p.c.)**

ORIGINAL

M^e Patrick Desalliers

Directe : 514 397 6458

Télécopieur : 514 397 5539

Courriel : pdessalliers@stikeman.com

STIKEMAN ELLIOTT

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. AVOCATS

1155, boul. René-Lévesque Ouest, 41^e étage

Montréal, Québec, Canada H3B 3V2